image005.png

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **image006.png** | image007.jpg | image008.png |
|  |  |  |
|  | cid:image005.png@01D89CE9.A4C6BAB0 |  |

**Crédit photo : ARS Normandie**

Le 21 juillet 2022

**La Région, l’ARS Normandie et le Cotentin lancent une expérimentation de téléconsultation accompagnée à la Maison de service de Valognes !**

**Antoine Jean, Conseiller régional de Normandie, Bertrand Deyris, Délégué territorial de la Manche de l’Agence régionale de santé Normandie et Jacques Coquelin, Maire de Valognes et Vice-Président de l'Agglomération du Cotentin en charge de la Santé, se sont rendus, cet après-midi, à Valognes pour visiter le nouveau centre expérimental de téléconsultations accompagnées, en présence de représentants de l’URML Normandie, l’URPS Infirmiers, la Cellule de Coordination des Soins non Programmés et de la société Loxamed.**

**D’une durée de 2 mois, cette expérimentation doit permettre de répondre à l’augmentation de la population sur ce territoire pendant la période estivale et contribuer à soulager les médecins généralistes locaux et les urgences de Centre Hospitalier du Cotentin dès lors que le besoin relève d’une consultation non urgente.**

Le projet de déploiement estival de la téléconsultation en Normandie porté par la Région Normandie et l’ARSfait suite à l’engagement pris, dans le cadre de la charte partenariale pour l’accès aux soins ambulatoire en Normandie 2021-2025, d’ouvrir dans les trois ans 50 points de téléconsultation dans la région, dans les territoires où l’accès aux soins est le plus difficile. ([Signature de la charte partenariale pour l’accès aux soins ambulatoires en Normandie 2021-2025 | Agence régionale de santé Normandie (sante.fr)](https://www.normandie.ars.sante.fr/signature-de-la-charte-partenariale-pour-lacces-aux-soins-ambulatoires-en-normandie-2021-2025)).

La période estivale constitue traditionnellement une période de tension pour les services d’urgences dans un contexte de congés des professionnels de santé. C’est pourquoi 3 points d’accès spécifiques à la téléconsultation sont ainsi mis en place cet été à Cabourg, Valognes et Avranches, pour répondre à l’augmentation de la demande de soins, par la Région Normandie, l’ARS Normandie, l’URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), l’URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) Infirmiers, la Cellule de Coordination des Soins Non programmés et les SAMU du Calvados et de la Manche.

Ces 3 expérimentations sont financées à parts égales par la Région et l’ARS pour un montant total de 100 000 euros.

La téléconsultation est une consultation à distance entre un professionnel médical (ici un médecin) et un patient via l’utilisation des technologies de l’information et de la communication. L’enjeu est de proposer une solution alternative et qualitative de téléconsultation qui s’intègre dans une organisation territoriale de soins, avec des médecins téléconsultants exerçant dans la mesure du possible sur le territoire. Une infirmière accompagne chaque patient durant la téléconsultation, accomplit les gestes de soins et d’auscultation avec les équipements mis à sa disposition.

Pour y accéder, le patient doit d’abord solliciter un pharmacien, une infirmière ou, si ce n’est pas possible, composer le 15, qui le mettent en lien la Cellule de Coordination des Soins Non Programmés (CSNP), dès lors que le besoin relève d’une consultation non urgente (qui peut attendre 24 à 48h) par un médecin généraliste. Après s’être assurée que le cas du patient peut bien être adressé vers une téléconsultation, et ne relève pas d’une urgence, les professionnels de santé de la CNSP fixent directement un rendez-vous dans la salle de téléconsultation.

Contacts presse :

Région Normandie : Charlotte Chanteloup – 02 31 06 98 96 – [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)

ARS Normandie – Hélène Muller - [ars-normandie-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-presse@ars.sante.fr)